



bringbackourneighbours.de

Impressum Herausgeber: Kontaktgruppe Asyl und Abschiebehaft e.V. Heinrich-Zille-Str. 6 01219 Dresden



- Au début de ta procédure d'asile, il sera déterminé si l'Allemagne est responsable de l'examen de ta demande d'asile ou si un autre pays européen l'est. C'est ce qu'on appelle le règlement Dublin.
- Malheureusement, tu ne peux pas décider quel État examinera ta demande d'asile. C'est pourquoi il faut préciser quand et où tu es arrivé.e dans l'UE, si tu as des membres de ta famille dans d'autres États membres, si tu as demandé l'asile dans d'autres États membres, si tu es arrivé.e en Allemagne avec un visa d'un autre État membre ou si tu as fait prendre tes empreintes digitales dans un autre État membre.
- Tu as le droit de donner les raisons pour lesquelles tu ne peux pas retourner dans cet État, mais si l'Allemagne décide qu'un autre État est responsable de ton cas, tu dois retourner dans cet État pour que ta demande puisse y être examinée.
- Si l'Allemagne considère qu'un autre pays membre de l'UE est responsable de ta procédure d'asile, ta demande d'asile est irrecevable ["unzulässig"].

- Contacte au plus vite un avocat ou un bureau de conseil gratuit.
 Tu ne disposes que de deux semaines pour déposer un recours.
- Les aspects importants qui facilitent la recherche d'un moyen de rester en Allemagne sont les suivants :
 - Tu ne peux pas voyager pour des raisons de santé
 - Le pays de l'UE dans lequel tu es censé.e retourner n'offre pas les choses les plus élémentaires pour pouvoir survivre, comme un lit, du savon, du pain (ce qu'on appelle les "déficits systémiques").
- Tu trouveras ici plus d'informations en plusieurs langues sur ce "système de Dublin": bbonlink.de/dublin2
- Tu trouveras ici des contacts et des informations en plusieurs langues sur d'autres états européens afin de te préparer à une expulsion-Dublin : w2eu.info